

**PRIORITE AUX ENFANTS**

# TABLE DES MATIERES

PRENDRE LES DECISIONS LES PLUS FAVORABLES	02
LES ENFANTS ONT-ILS VRAIMENT BESOIN DES DEUX PARENTS ?	06
UN PARENT EST-IL PLUS IMPORTANT QUE L'AUTRE ?	08
QUELLE FREQUENCE EST PLUS FAVORABLE EN MATIERE DE CONTACT ?	10
UN CONTACT EST-IL TOUJOURS FAVORABLE A L'ENFANT ?	14
QUE DIRE AUX ENFANTS ?	18
CONSEILS ET SOUTIEN	21

## Prendre les décisions les plus favorables

Les enfants ont le droit d'entretenir une relation avec leurs deux parents. Lorsqu'une famille se sépare, il est essentiel de préserver et développer les relations entre les enfants et leurs deux parents et les autres membres de leur famille.

Les meilleures circonstances pour préserver ces relations sont celles qui :

- Protègent les enfants de tout conflit familial persistant et,
- Assurent une attention et des soins parentaux de qualité.

Les parents sont en général les mieux placés pour décider de ces dispositions, après avoir considéré au préalable les besoins, les opinions et les sentiments de leurs enfants.

Lorsque les familles se séparent, les parents sont parfois tellement concentrés sur la fréquence des contacts<sup>1</sup> qu'ils oublient la vraie raison derrière ce contact avec leurs enfants.

---

<sup>1</sup> Le terme contact(s) décrit les dispositions prises pour préserver une relation constante entre un enfant et un des parents ou une personne responsable avec qui l'enfant ne vit plus.

Toute personne ayant connu une séparation familiale sait combien ces circonstances peuvent être difficiles. Il n'est pas toujours facile de conserver son calme et d'être raisonnable lorsque les émotions sont fortes. Souvent, vous avez l'impression de ne pas pouvoir communiquer entre vous et convenir de quoique ce soit. Même s'il peut être difficile de vous concentrer sur les intérêts de vos enfants, de nombreux parents réalisent qu'en écartant leurs conflits et en pensant aux besoins de leurs enfants, il est possible de parvenir à un accord. Vos enfants vous aiment, dépendent de vous et auront besoin de vos soins et de votre réassurance plus que jamais en ces moments-là. Il est essentiel de prendre les décisions les plus favorables pour leur avenir.

Ce guide a été compilé par CAF/CASS, le *Children and Family Court Advisor and Support Service*. Il est destiné aux parents, aux grands-parents et aux personnes responsables des enfants qui traversent une séparation familiale et doivent prendre des décisions difficiles pour leur futur rôle de parents. Il apporte des informations susceptibles de vous aider à prendre les décisions les plus favorables dans le cadre des dispositions nécessaires pour vos enfants. Il vous aidera également à comprendre le principe appliqué par les praticiens de CAF/CASS pour conseiller les familles et les tribunaux en matière de contact. Nous pensons que vous avez le droit d'accéder à ces informations et de connaître l'opinion des professionnels sur les questions d'une telle importance pour vos enfants. Chaque chapitre focalise sur des questions spécifiques ou des inquiétudes ressenties, d'après nos expériences, par les familles faisant appel aux tribunaux suite à leur séparation.

## AU SUJET DE CAF/CASS

CAF/CASS est un organisme public non départemental, indépendant des tribunaux, des services sociaux, des organismes éducatifs, de santé et autres. Nos praticiens sont spécialement formés et ont l'expérience du travail avec les enfants et les familles. Ils aident les familles et conseillent les tribunaux sur les questions relatives au bien-être des enfants.

Notre rôle consiste à :

- Donner priorité aux enfants et veiller à ce que leurs droits, leurs opinions et leurs besoins soient respectés lors de conflits familiaux et d'auditions devant les tribunaux.
- Promouvoir le bien-être et la sécurité des enfants.
- Respecter les droits et responsabilités des parents et les droits des grands-parents et autres personnes responsables des enfants.
- Encourager la coopération entre les personnes ayant des responsabilités vis-à-vis des enfants.

Notre pratique se base sur notre expérience et la recherche, soutenues par une formation complète. Vous trouverez, dans ce guide, des références à diverses recherches qui nous ont aidé à développer nos points de vue au sujet des contacts.

## NOTRE TRAVAIL AUPRES DES FAMILLES

Vous pouvez nous contacter par l'intermédiaire de notre :

- **Soutien aux familles** – Tel que les stages intitulés « *Living with Divorce* » (vivre le divorce), ou un service de médiation, de soutien psychologique, un centre de contact pour les enfants ou d'autres organismes travaillant en partenariat avec nous.
- **Service de résolution des conflits** – Offerte à la plupart des familles ayant recours aux tribunaux, la résolution des conflits peut aider les enfants, les parents et les personnes responsables des enfants à parvenir à un accord en matière de contact. Vous aurez la possibilité de rencontrer plusieurs fois nos praticiens pour vous aider à établir un plan d'action pour vos enfants. Le praticien peut vous conseiller sur les besoins des enfants et les questions de sécurité. Il peut demander à rencontrer vos enfants ou suggérer une réunion familiale afin d'écouter et de considérer les opinions de vos enfants. Les dispositions pour la résolution des conflits peuvent varier en fonction des circonstances locales et jusqu'à 75 % des affaires sont résolues ou parviennent à un accord de cette façon. Ces accords, ou plans d'action parentale, peuvent être flexibles et volontaires ou servir comme base à une ordonnance du tribunal. Il est préférable en général de résoudre ainsi vos conflits plutôt que d'engager des poursuites judiciaires longues, pénibles et coûteuses.
- **Travail supplémentaire** – Si un tribunal demande à CAFCASS d'établir un rapport ou de poursuivre son travail auprès de votre famille, un de nos praticiens vous contactera pour prendre rendez-vous avec vous et vos enfants. Notre travail consiste à faire des enquêtes, discuter avec les membres de la famille des dispositions les plus favorables aux enfants, puis de conseiller le tribunal sur un plan d'action parentale approprié. Si nécessaire, le tribunal tiendra une audience et, après avoir pris connaissance des opinions de chacun et posé des questions, les magistrats ou le juge rendront une ordonnance. Si les dispositions à prendre en matière de contact posent constamment des difficultés pour l'enfant, un soutien ou des conseils supplémentaires peuvent être offerts par l'intermédiaire d'une ordonnance d'assistance familiale, *Family Assistance Order*.

Les personnes désirant obtenir des informations supplémentaires, y compris des versions imprimées de nos brochures pour les adultes, les jeunes et les enfants, des études de cas et un service par courrier électronique pour poser des questions, peuvent visiter notre site Internet : [www.cafcass.gov.uk](http://www.cafcass.gov.uk)  
D'autres sources d'information et de soutien sont précisées au verso de ce guide.

## **Les enfants ont-ils vraiment besoin des deux parents ?**

CAFCASS pense que les enfants sont plus heureux et réussissent davantage dans la vie, après une séparation familiale, si leurs deux parents et les autres membres de leur famille continuent à les aimer et à prendre soin d'eux.

Les enfants ont besoin de ces soins constants et y ont droit, sauf s'il existe des raisons graves pour interrompre ou limiter de quelque manière ce contact.

« ... respectent le droit de l'enfant séparé de ses deux parents ou de l'un deux d'entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec ses deux parents, sauf si cela est contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant. »

Lorsque les enfants peuvent exprimer leurs opinions sans contrainte, la plupart ne veulent pas perdre le contact avec un parent ou toute autre personne importante. Les enfants ont le droit au respect de la vie familiale et un tribunal doit avoir de bonnes raisons pour retirer ce droit à un enfant. Ce droit est établi par l'Article 9 de la convention internationale des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (*UN Convention on the Rights of the Child*) (voir la citation ci-dessus).

Un contact permanent avec les parents et les autres individus est important pour permettre aux enfants de :

- Satisfaire leurs besoins psychologiques et émotionnels ;
- Améliorer leur bien-être, leur confiance en soi et leur amour-propre ;
- Partager et comprendre leur milieu ethnique, culturel, génétique et médical ;
- Corriger toutes perceptions erronées des relations familiales ;
- Se sentir confortables et en sécurité ;
- Avoir la liberté de bénéficier et d'apprécier leurs relations importantes.

Veiller à ce que les enfants profitent au maximum de leurs contacts en :

- Donnant priorité aux besoins des enfants,
- Prévoyant les besoins différents de chaque enfant,
- Informant et écoutant avec soin les enfants,
- Protégeant les enfants et préservant leur sentiment de sécurité,
- Essayant de trouver des accords et de coopérer,
- Permettant différentes opinions sur l'art d'être parent,
- Faisant preuve d'imagination au sujet des dispositions à prendre pour assurer les contacts,
- Evitant tout délai lors de l'organisation des contacts,
- Veillant à ce que les enfants sachent bien à quoi s'attendre et ne pas les exposer à des changements de dernière minute, sauf si cela est inévitable.

## **Un parent est-il plus important que l'autre ?**

**L'important est la qualité de la relation entre l'enfant et chaque parent, et non pas si ce parent est le père ou la mère. Les enfants vivent mieux lorsqu'ils ont de bonnes relations avec leurs deux parents.**

**Les pères et les mères ont la même importance pour les enfants. Les enfants peuvent cependant, comme les adultes, se sentir plus proches d'une personne que d'une autre. Ces préférences changent souvent avec l'âge et les circonstances.**

C'est facile de considérer les disputes entre les mères et les pères en termes de gagnants et perdants. Les opinions des individus sur les séparations familiales sont également influencées par la presse, la télévision ou les groupes de manifestation. Ces opinions sont souvent des généralisations et ne sont pas toujours objectives.

Certains pères pensent que les tribunaux et les praticiens de CAF/CASS sont partiaux en faveur des mères. Certaines mères sont tout aussi convaincues que les tribunaux et les professionnels favorisent les pères. Les mères et les pères peuvent également penser que les praticiens de CAF/CASS traitent les problèmes de contact de la même façon quelque soit le cas, plutôt que d'évaluer les besoins et les circonstances de chaque enfant<sup>2</sup>.

Nous sommes tous différents. Chaque membre d'une famille montre son amour différemment et les pratiques parentales peuvent varier entre les pères et les mères. Les enfants bénéficient de toutes ces variations et les professionnels reconnaissent depuis longtemps l'importance égale des pères et des mères dans l'art d'être parent<sup>3</sup>. Une recherche récente a également démontré comment les pères et les mères sont alertés différemment des cris de leurs bébés et les deux parents peuvent répondre aux besoins des bébés tout aussi efficacement<sup>4</sup>.

Dans l'ensemble, la société reconnaît davantage, de nos jours, l'importance de la paternité et de nombreux pères jouent un rôle plus important qu'autrefois dans la vie de leurs enfants. Cet aspect est positif et sain pour les enfants et leurs familles et devrait être encouragé.

---

<sup>2</sup> A Buchanan, J Hunt, H Bretherton et V Bream : "Families in Conflict, Perspectives of Children on the Family Court Welfare Service". (2001), Nuffield Foundation, Policy Press

<sup>3</sup> Professeur Michael Rutter : "Maternal Deprivation Reassessed" (1972). Penguin Education

<sup>4</sup> C Lewis et J Warin : "What Good are Dads?" (2001), Fathers Direct, NFPI, "Working with Men", Newpin

## **Quelle fréquence est plus favorable en matière de contact ?**

**Un contact ne signifie pas seulement allouer un certain temps entre les parents et les membres de la famille. Nous pensons qu'il est préférable de penser aux contacts en terme de « temps consacré aux enfants », en mettant l'accent sur la qualité de ce temps. Vous devriez vous concentrer à répondre le mieux possible aux besoins de vos enfants, veiller à leur accorder l'attention parentale nécessaire et faire en sorte que leur temps passé avec vous leur est profitable.**

**Cela est très important et, sans cette focalisation, les enfants peuvent bénéficier très peu des contacts<sup>5</sup>.**

---

<sup>5</sup>J Hunt et C Roberts : “Child contact with non-resident parents”, Family Policy Briefings 3 (2004).  
Department of Social Policy and Social Work, University of Oxford

Veiller à ce que votre enfant passe avec vous des moments valorisés et de qualité ne signifie pas qu'un parent ou une personne responsable doit être un superman ou une superwoman. Les chercheurs et les enfants eux-mêmes nous ont confié que le facteur « qualité » fait référence à une attention parentale chaleureuse, positive et autoritaire qui bâtit et préserve des relations importantes entre les enfants et les parents et personnes responsables<sup>6</sup>. Les enfants sont le mieux placés pour nous expliquer ce que signifie cette « qualité » et ce qu'ils valorisent.

Une enquête auprès de 2 000 enfants âgés de six à onze ans en contact avec leurs pères<sup>7</sup> a révélé qu'ils considéraient avoir de bons contacts lorsque :

- Les pères manifestent de l'intérêt pour leur éducation,
- Préparent les repas,
- Regardent la TV avec eux,
- Jouent au football,
- Leur lisent des histoires,
- Font des courses avec eux,
- Les aident pendant les moments difficiles.

Un enfant a appelé cela « traîner avec papa », une autre « être aimée » par son père. Pour eux, avoir le contact ne signifie pas obtenir des jouets coûteux, des bicyclettes, des ordinateurs et aller en vacances, mais avoir une relation avec leur père qui « prend soin » d'eux. C'est ce dont les enfants ont besoin, ce qu'ils désirent et ce que nous appelons un contact de qualité.

Le message ici est clair en terme de qualité. Si vous avez connu une séparation familiale douloureuse, il peut être difficile de coopérer avec l'autre parent ou la personne responsable de l'enfant et respecter son rôle parental. Pour que les contacts réussissent vraiment, une certaine coopération parentale est essentielle

---

<sup>6</sup> Reportez-vous à la discussion jointe dans : J B Kelly et M Lamb "Using Child Development Research to make appropriate Custody and Access Decisions for Young Children", Family and Conciliation Courts Review (Vol. 38 N° 3, juillet 2000, pp 297-311) Sage Publications Inc, USA

<sup>7</sup> Fathers Direct, DIES & Children in Wales, "Day With Dad", FatherWork (Vol. 3, N° 1, Été 2004)

et vous devez également encourager les enfants à n'avoir aucune crainte d'aimer et respecter l'autre parent et les autres membres de la famille. Même dans les cas d'ordonnances du tribunal, celles-ci n'ont du succès que s'il existe une certaine coopération et un respect entre adultes.

## **ETABLIR DES PLANS FAVORABLES A VOTRE ENFANT**

Chaque famille est différente et chaque enfant l'est également. Le plan d'action pour chaque enfant doit être décidé après avoir considéré soigneusement les besoins de votre enfant et vos circonstances familiales.

Voici quelques points à considérer :

- Pensez à organiser le temps de manière à permettre à vos enfants de conserver leurs relations actuelles. Pensez également à la manière d'assurer dans l'avenir une attention parentale et des soins de qualité, de votre part, de celle de l'autre parent et des autres membres de la famille importants. Cela signifie considérer passer des nuits, des vacances et faire des sorties avec chaque parent.
- Les enfants de moins de trois ans peuvent avoir plus de difficultés que les enfants plus âgés avec les contacts leur demandant de rester avec l'autre parent. Une attention et une sensibilité particulières sont nécessaires lorsque vous prenez des dispositions à cet âge.
- La nature de la relation actuelle de votre enfant avec l'autre parent ou la personne responsable et les possibilités d'un développement futur de cette relation doivent être prises en considération. Peut-être n'avez-vous pas pu participer à la vie de vos enfants comme vous l'auriez souhaité en raison de votre travail ou de votre résidence éloignée. Vous êtes peut-être anxieux/se au sujet des contacts et vous avez besoin de soutien. Peut-être n'avez-vous jamais vécu avec l'autre parent et un contact peut signifier un début plutôt que la continuation d'une relation avec un enfant.
- Tenez compte des routines et des activités des enfants préalables à la séparation familiale et essayez de les préserver autant que possible. Cela peut rassurer les enfants et éviter un sentiment de perte. N'oubliez pas, les enfants peuvent également bénéficier d'une attention plus appuyée que d'ordinaire de la part des parents et des personnes responsables.
- Après une séparation, vous pouvez vivre loin des autres membres de la famille et votre logement peut ne pas pouvoir accueillir les enfants la nuit. Les moyens de transport, les coûts de déplacement et la

disponibilité des transports publics peuvent être des facteurs importants lorsque vous décidez quels contacts seraient possibles. Etablir le contact et penser à la prise en charge des coûts par la famille entrent dans le cadre du partage des responsabilités parentales.

- Votre plan parental doit être établi pour le bien-être de vos enfants et non pas en terme de visites des parents. Si vous ne vous concentrez pas sur les besoins de vos enfants, ces derniers peuvent se sentir comme des colis postaux transportés d'une adresse à une autre.
- Les vœux de vos enfants doivent être considérés. Les enfants plus âgés ont des amis qu'ils désirent conserver et des centres d'intérêt qui leur sont importants. Ils voudront des plans parentaux qui tiennent compte de leurs activités sociales.
- Les enfants se développent à un rythme différent. Ne vous attendez donc pas à ce que vos enfants puissent gérer des dispositions similaires à celles prises pour d'autres enfants de leur âge. Certains enfants ont une grande confiance en soi et sont indépendants, alors que d'autres sont timides, très attachés et dépendants. Les jeunes enfants peuvent avoir besoin d'une réassurance supplémentaire pour rester, sans devenir trop angoissés, loin du lieu qu'ils considèrent comme la maison. Les enfants plus jeunes ont généralement moins de difficultés avec les contacts fréquents de courte durée. Les enfants plus âgés peuvent préférer des périodes plus longues mais moins fréquentes.
- Soyez flexible et adaptez votre plan parental avec le temps. Avec l'âge, les besoins et les circonstances de vos enfants changeront, et les vôtres aussi.
- S'il existe des cas de violence, d'abus d'alcool ou de drogues ou des maladies psychiatriques dans la famille, le plan parental devra en tenir compte pour assurer la sécurité de vos enfants. Pour bénéficier des contacts, les enfants doivent être et se sentir en sécurité. Occasionnellement, le danger pour l'enfant sera plus important que les avantages éventuels des contacts. Dans ce cas, il est préférable d'éviter tout contact ou de ne le permettre que si les risques pour l'enfant, et peut-être pour un des parents, sont réduits au maximum.

Suite à une séparation, 90 % des familles décident leurs contacts sans avoir recours aux tribunaux et cette façon de décider d'un plan parental a le plus de chance de réussir. Si vous ne pouvez parvenir à un accord, il est préférable de

faire appel à des professionnels. Avant d'avoir recours au tribunal, considérez en premier la *médiation*, un service confidentiel offert par des médiateurs qualifiés pour vous aider à prendre vos décisions (voir la section « Conseils et soutien » en page 16). La brochure gouvernementale sur les plans parentaux « *Parenting Plans* » peut également être utile (vous trouverez une version imprimable dans la section *Informations* à [www.cafcass.gov.uk](http://www.cafcass.gov.uk)).

## **Un contact est-il toujours favorable à l'enfant ?**

**De bons contacts permettent aux enfants de se sentir valorisés et aimés par leur famille, de réussir dans la vie et leur assurent une existence épanouie.**

**Si les enfants sont à risque ou si les contacts sont de mauvaise qualité, la vie des enfants peut devenir compliquée, malheureuse et cela peut avoir des effets néfastes sur les enfants.**

Les enfants réussissent mieux, après une séparation familiale, si :

- Le conflit parental est minimal et les enfants apprennent à faire face au conflit qui émerge ;
- L'attention parentale est chaleureuse, positive et autoritaire de la part de leurs deux parents ou des personnes responsables ;
- Les deux parents ou personnes responsables se soutiennent mutuellement et ne se critiquent pas ou n'émettent aucune menace devant les enfants ;
- Les parents consultent les enfants avant de prendre des dispositions ;
- Les enfants conservent leurs relations importantes avec les autres membres de la famille ;
- Les enfants vivent dans une situation financière sécurisée.

De nombreux parents ont des difficultés à remplir ces conditions après une séparation familiale, mais l'objectif devrait être de travailler en ce sens, avec le temps, pour le bien-être de vos enfants.

Les 10 % des familles qui ont recours au tribunal ont généralement des problèmes sérieux et constants. Leur vie familiale est de qualité inférieure à ce qu'elle devrait être. Les enfants de la moitié de ces familles ne voient pas le parent avec qui ils ne vivent pas. La moitié des familles reportent également une profonde détresse psychologique. La résolution des conflits aide nombre de ces familles.

Une fois que de bons contacts sont établis, ceux-ci ont tendance à continuer, mais demandent une certaine attention pour être préservés et continuer sans problème. Si les contacts sont de mauvaise qualité, des problèmes surviennent constamment, particulièrement pour les enfants. Notre objectif consiste à augmenter les chances d'établir de bons contacts constants.

### **LORSQUE LES CONTACTS NE SONT PAS FAVORABLES**

Après s'être entretenus avec de nombreuses familles, les chercheurs ont identifié les caractéristiques suivantes susceptibles d'affecter les contacts<sup>8</sup> :

- Les dispositions prises comportent un risque persistant de dommage physique ou psychologique pour l'enfant et/ou les autres personnes ;

---

<sup>8</sup> L Trinder, M Beek, J Connolly (2002) "Making Contact: How parents and children negotiate and experience contact after divorce" (2002), Joseph Rowntree Foundation

- Tous les membres de la famille ne s'engagent pas à assurer le succès des contacts ;
- Au moins un membre de la famille cherche à modifier de façon significative les dispositions prises – les contacts peuvent alors devenir une expérience négative et créer des conflits pour certaines ou toutes les personnes concernées.

Lorsque les contacts ne sont pas favorables, ils peuvent affecter les enfants et des messages importants existent à ce sujet :

### **Opposition déraisonnable aux contacts**

L'opposition catégorique à tout contact, sans raison suffisante, du parent avec qui résident les enfants est nuisible à ces derniers (catégorisée par les professionnels comme une « hostilité implacable »). Dans de telles situations, il peut être préférable finalement de modifier les dispositions en terme de résidence pour permettre aux enfants de vivre avec l'autre parent.

## Conflit parental

La colère et la peine sont normales pendant une séparation familiale. La colère peut aider les personnes à surmonter les émotions pénibles associées à la séparation au point de les aider à faire face à la situation. La colère peut donc être saine. N'oubliez cependant pas que, lorsque les enfants sont témoins des bagarres et des disputes ou si celles-ci leur sont cachées, ils connaîtront les sentiments de leurs parents et seront bouleversés, ce qui les empêchera d'apprécier les contacts. Si la colère persiste, est toujours présente et implique les enfants, elle peut causer de sérieux dommages et une détresse importante qui peuvent sérieusement affecter les enfants psychologiquement.

« Il ressort de la recherche un message constant selon lequel les enfants sont plus affectés par un conflit parental constant et sévère que par une séparation... »<sup>9</sup>.

## Toute forme de mauvais traitement

Un pourcentage élevé inacceptable d'enfants peut également courir le risque de sévices sexuels, de violence physique ou émotionnelle de la part d'un membre de leur famille. Des entretiens d'enquête auprès de parents séparés et d'enfants faisant l'objet de rapports sociaux ont révélé que dans 78 % des cas un ou les deux parents ont mentionné la peur et 56 % une violence physique<sup>10</sup>. Une enquête des rapports sociaux par la *National Association of Probation Officers* a

---

<sup>9</sup> C Lucey, C Sturge, L Fellow-Smith, P Reder: "What contact arrangements are best for a child?" from "Studies in the Assessment of Parenting" (2003) ed.: P Reder, S Duncan, C Lucey, Brunner-Routledge

<sup>10</sup> A Buchanan, J Hunt, Bretherton H and Bream V (2001) "Families in Conflict, Perspectives of Children on the Family Court Welfare Service", Nuffield Foundation, Policy Press

révélé d'une façon générale des résultats similaires<sup>11</sup> .

Toute forme de mauvais traitement dans la famille peut avoir un effet néfaste sur les enfants. Une étude de 1994 énumérait les effets à court terme sur les enfants témoins de violence : ceux-ci deviennent craintifs, renfermés, anxieux, agressifs, confus, souffrent de troubles du sommeil, ont des problèmes scolaires et des difficultés à lier des amitiés. A long terme, des souvenirs vivides de la violence peuvent resurgir chez les jeunes et affecter leur confiance en soi, leur comportement en société, leur amour-propre. Ils peuvent également engendrer un comportement violent, une dépression et les enfants peuvent facilement devenir victimes de persécutions<sup>12</sup>. Reconnaisant ces points, la définition de danger de la loi sur la protection de l'enfance (*Children Act*) de 1989 inclut désormais :

« ...souffrance due au fait d'avoir vu ou entendu le mauvais traitement d'un tiers. »<sup>13</sup>

---

<sup>11</sup> NAPO (2002) "Contact, Separation and the Work of Family Court Staff", a briefing from NAPO the Trade Union and Professional Association for Family Court and Probation Staff

<sup>12</sup> NCH Action for Children "The Hidden Victims: Children and Domestic Violence" (1994). London

<sup>13</sup> Section 120 of the Adoption and Children Act 2002

L'existence d'une violence ou de mauvais traitements au sein de la famille ne signifie pas forcément que les enfants ne devraient avoir aucun contact avec la personne violente ou l'auteur des mauvais traitements, MAIS cela signifie qu'une évaluation professionnelle des risques est nécessaire. Si les contacts sont dans l'intérêt supérieur de l'enfant, le plan parental doit inclure des procédures visant à contenir et gérer ces risques afin d'assurer la sécurité de l'enfant.

### **CENTRES DE CONTACT POUR LES ENFANTS**

Les centres de contact pour les enfants peuvent aider lorsque la sécurité est remise en question ou pour développer la confiance entre les parents et personnes responsables. Ils peuvent également être utiles si les familles ont besoin de temps pour convenir de plans alternatifs ou si les relations ont besoin de temps et de soutien pour se développer.

Il existe deux types de centres : ceux avec encadrement, dits « *supported* », lorsqu'il existe peu ou pas de risque pour les enfants, et ceux supervisés (ou « *supervised* ») pour les contacts qui pourraient autrement comporter des risques importants. Les centres supervisés emploient généralement des travailleurs sociaux qualifiés et les visites sont supervisées individuellement.

Vous trouverez le personnel des centres compréhensif et serviable. Si vous utilisez un centre de contact pour les enfants, vérifiez s'il propose un service d'encadrement ou de supervision et veillez à ce que votre enfant obtienne le niveau de service requis. Si possible, essayez de faire une visite d'introduction avant de commencer vos contacts.

Chaque fois que cela est possible, les contacts sont mieux gérés au sein de la famille. Les centres de contact pour les enfants ne sont généralement disponibles que pour de courtes périodes et ne sont pas toujours pratiques. Une utilisation inappropriée de ces centres n'est pas favorable aux enfants.

### **Que dire aux enfants ?**

Il est important de discuter avec vos enfants des dispositions que vous envisagez de prendre. Les enfants désirent généralement être consultés et participer à la prise de décisions concernant les accords familiaux qui affecteront leur vie, sans se sentir responsables des décisions des adultes.

N'oubliez pas, les enfants peuvent avoir des difficultés à exprimer leur volonté, voulant éviter de la peine à leur père ou leur mère. Les écouter est aussi important que de leur parler.

« Nous pouvons avoir beaucoup à apprendre des enfants au sujet du divorce si nous cessons d’assumer qu’ils sont des personnes au passé chargé ayant besoin de protection. »<sup>14</sup>

Vos enfants peuvent avoir des difficultés à communiquer leurs opinions et leurs sentiments et ont besoin d’être approchés avec sensibilité et amour. S’ils désirent donner leurs opinions, vous devriez leur permettre de s’exprimer librement, les écouter et répondre à leurs questions avec soin. Cela ne concerne pas simplement ce qui est dit aux enfants, mais également la faculté d’écouter ce qu’ils ont à dire.

Certains pièges doivent être évités en communiquant avec les enfants. S’ils critiquent un de leurs parents, nous assumons souvent que l’autre parent les a influencés négativement, mais cela n’est pas toujours vrai. Veillez également à ne pas déformer les opinions des enfants en les influençant avec votre propre opinion ou en vous montrant trop protecteur. Essayez toujours d’apprécier, de tenir compte et d’accepter leurs niveaux de maturité et de compréhension.

---

<sup>14</sup> L. Trinder, M Beek, J Connolly (2002) “Making Contact: How parents and children negotiate and experience contact after divorce” (2002), Joseph Rowntree Foundation

N'oubliez pas les points suivants :

- La séparation familiale trouble et inquiète les enfants.
- Les enfants s'inquiètent lorsqu'ils reçoivent moins d'attention de leurs parents ou personnes responsables.
- Les enfants se tournent vers leurs parents ou personnes responsables lorsqu'ils rencontrent des problèmes dans la vie. Lors des séparations familiales, leurs problèmes sont en fait causés par leurs parents qui sont souvent préoccupés et ont des difficultés à comprendre et répondre aux besoins de leurs enfants.
- Les parents hésitent longuement avant de décider ce qu'il convient de dire aux enfants au sujet de la séparation et, souvent, ne donnent aucune ou pas assez d'explication pour rassurer les enfants.
- Les enfants peuvent s'inquiéter face à un avenir incertain. Expliquer ce qu'il risque d'arriver et consulter les enfants fait partie intégrante du rôle du parent aimant faisant preuve de soutien.

Vos enfants voudront probablement une communication honnête et franche, mais ne les exposez pas aux effets des disputes concernant les contacts. Donnez des explications, rassurez et consultez vos enfants, mais ne les faites pas se sentir responsables des décisions prises. Ils ne sont pas responsables – vous l’êtes !

Traitez vos enfants comme de jeunes personnes ayant des opinions personnelles valables. Ils seront experts en matière de sentiments, bien qu’ils puissent voir les choses de façon différente. Ils peuvent avoir des solutions à certains problèmes résultant de l’attention parentale dans deux ou plusieurs foyers. Les parents, CAF/CASS, les praticiens et les tribunaux ont besoin d’écouter avec compréhension leurs désirs et leurs sentiments.

Lorsqu’un tribunal demande à un de nos praticiens d’évaluer les contacts ou de travailler avec une famille, ce praticien rencontrera les enfants concernés. S’ils ont l’âge et le niveau de compréhension requis, les contacts seront discutés avec eux avec sensibilité et, s’ils désirent les exprimer, il leur sera demandé d’exprimer leurs opinions. Le praticien reportera alors ces opinions au tribunal et apportera ses commentaires et conseils.

« Aidez-moi à décider avec qui je devrais vivre ! »

« Merci pour votre aide et votre gentillesse. Je pense que cela va beaucoup aider maman et papa. »

**Opinions des enfants reportées à CAF/CASS.**

## Conseils et soutien

### **Action for Prisoners' Families**

Promeut le traitement équitable des familles de prisonniers. Le service d'assistance téléphonique offre des informations et un soutien aux familles dont un membre est incarcéré. Il conseille sur les visites, le maintien des relations, ce qu'il convient de dire aux enfants et le fonctionnement du système pénitencier.

Site Internet : [www.prisonersfamilies.org.uk](http://www.prisonersfamilies.org.uk)  
Service d'assistance téléphonique : **0808 8082003**

### **ChildLine**

Numéro d'appel gratuit pour les enfants et les jeunes du Royaume-Uni.

Site Internet : [www.childline.org.uk](http://www.childline.org.uk)  
Service d'assistance téléphonique : **0800 1111**

### **Children and Family Court Advisory and Support Service (CAFCASS)**

Organisme de service public pour l'Angleterre. Protège le bien-être des enfants lors des procédures devant les tribunaux d'affaires familiales. Le site Internet offre des informations pour les enfants, les jeunes, les parents et précise les coordonnées du bureau.

Site Internet: [www.cafcass.gov.uk](http://www.cafcass.gov.uk)  
Téléphone : **020 7510 7000**  
E-mail : [webenquiries@cafcass.gov.uk](mailto:webenquiries@cafcass.gov.uk)

### **Child Support Agency (CSA)**

Responsable de l'évaluation, la collection, du versement et de l'exécution des dispositions prises au sujet des pensions alimentaires.

Site Internet : [www.csa.gov.uk](http://www.csa.gov.uk)  
Téléphone : **08457 133 133**

### **Families Need Fathers**

Informations et soutien pour toute question relative à la séparation familiale. Dispose d'un réseau de bénévoles et organise des réunions de soutien locales régulières.

Site Internet : [www.fnf.org.uk](http://www.fnf.org.uk)  
Service d'assistance téléphonique : **0870 7607 496**

### **Gingerbread**

Organisme leader en Angleterre et au Pays de Galles spécialisé dans le soutien aux familles monoparentales.

Site Internet : [www.gingerbread.org.uk](http://www.gingerbread.org.uk)  
Service de conseil : **0800 018 4318**

### **Grandparents' Federation**

Représente les grands-parents qui ont perdu contact suite à un divorce, une séparation ou d'autres problèmes familiaux, qui élèvent les petits-enfants ou s'inquiètent au sujet de petits-enfants pris en charge par un organisme local.

Site Internet : [www.solicitorhelp.com/grandparentefederation1.htm](http://www.solicitorhelp.com/grandparentefederation1.htm)  
Service de conseil : 01279 444 964

### **The Law Society Children Panel**

Aide à entrer en contact avec les avocats spécialisés dans la représentation des enfants, des jeunes et autres parties dans les procédures familiales.

Site Internet : [www.lawsociety.org.uk](http://www.lawsociety.org.uk)  
Téléphone : **0870 606 6575**

### **NCH**

Prestataire de services destinés aux enfants, comptant plus de 500 projets. Son site Internet offre des informations et des conseils sur un ensemble de questions. Egalement le site « *It's not your fault* » (« Ce n'est pas votre faute ») – un site Internet donnant des informations pratiques pour les enfants, les jeunes et les parents traversant une séparation familiale.

Site Internet : [www.nch.org.uk](http://www.nch.org.uk)  
It's not your fault : [www.itsnotyourfault.org](http://www.itsnotyourfault.org)

### **National Society for the Prevention of Cruelty to Children (NSPCC)**

Association caritative britannique leader spécialisée dans la protection des enfants et la prévention de la cruauté à leur égard. Le service d'assistance téléphonique donne des informations, des conseils et un service de soutien psychologique à toute personne concernée par la sécurité d'un enfant.

Site Internet : [www.nspcc.org.uk](http://www.nspcc.org.uk)

SOS Protection de l'Enfance : **0808 800 5000**

### **One Parent Families**

Donne des informations aux parents uniques en matière d'allocations, d'impôts, de droits légaux, du droit de la famille, sur les questions concernant les contacts et la CSA (l'organisme gouvernemental britannique décidant du montant des pensions alimentaires et les prélevant au besoin).

Site Internet : **www.oneparentfamilies.org.uk**  
Service d'assistance téléphonique : **0800 018 5026**

### **Parentline Plus**

Toute une gamme de services d'assistance et d'information pour les parents et les familles.

Site Internet : **www.parentlineplus.org.uk**  
Service d'assistance téléphonique : **0808 800 22 22**

### **Relate**

Offre des conseils, des groupes de travail, un service de médiation, de soutien psychologique aux couples, un soutien en face-à-face et un soutien psychologique par téléphone et sur Internet.

N° pour prendre rendez-vous : **0845 1 30 40 16**  
Site Internet : **www.relate.org.uk**

### **reunite**

Offre des conseils, un soutien et des informations aux parents et familles dont les enfants ont été kidnappés ou craignant un kidnapping.

Site Internet : **www.reunite.org**  
Service de conseil : **0116 2556 234**

### **Women's Aid**

Mène une campagne pour la protection des femmes et des enfants maltraités. Offre un soutien aux femmes victimes de mauvais traitement émotionnel, physique ou sexuel à domicile.

PO Box 391  
Bristol  
BS99 7WS

Tél. : (service administratif) : **0117 944 4411**  
Site Internet : **www.womensaid.org.uk**  
Service d'assistance téléphonique : **0808 2000 247**  
Site Internet pour les enfants et les jeunes : **www.thehideout.org.uk**

## Autres organismes utiles

### **Children's Rights Alliance for England (CRAE)**

Une coalition de 275 bénévoles et organismes d'intérêt public faisant campagne pour transformer la vie et le statut des enfants en Angleterre et parvenir à l'application totale de la convention sur les droits de l'enfant (*Convention on the Rights of the Child*) et autres actes relatifs aux droits de l'homme. Son objectif est la promotion du respect des enfants en tant qu'individus et leur acceptation en tant que membres égaux à part entière de la société.

Site Internet : [www.crae.org.uk](http://www.crae.org.uk)

Téléphone : **020 7278 8222**

### **Fathers Direct**

Centre d'information national, spécialisé dans la paternité. Apporte les dernières nouvelles, des informations sur la formation, des mises à jour sur les politiques, des sommaires sur la recherche et des guides pour soutenir les pères et leurs familles.

Site Internet : [www.fathersdirect.com](http://www.fathersdirect.com)

Téléphone : **0845 634 1328**

**National Association of Child Contact Centres**

Promeut les contacts en toute sécurité avec les enfants, au sein d'un réseau national de centres de contact où les enfants de familles séparées peuvent rencontrer un ou les deux parents et autres membres de la famille, lorsque aucune autre option n'est possible.

Site Internet : **[www.naccc.org.uk](http://www.naccc.org.uk)**

Téléphone : **0845 4500 280**

**National Family Mediation**

Réseau de plus de 60 services de médiation familiale en Angleterre et au Pays de Galles offrant une assistance aux couples en instance de séparation ou de divorce. La médiation est expliquée et les coordonnées des services locaux sont données sur le site Internet.

Site Internet : **[www.nfm.u-net.com](http://www.nfm.u-net.com)**

Téléphone : **01392 271 610**

**Resolution (autrefois la Solicitors Family Law Association)**

Association d'avocats spécialisés dans le droit de la famille et promouvant une méthode conciliatrice et constructive pour aborder le problème de la séparation familiale. Peut conseiller sur les avocats membres locaux.

Site Internet : **[www.resolution.org.uk](http://www.resolution.org.uk)**

Téléphone : **01689 820 272**